

# PROJET DE CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION COMMUNAUTAIRE A LA ROCHE-SUR-YON

## CONCERTATION CONTINUE

## COMPTE RENDU DE LA REUNION RIVERAINS

**Date** : Lundi 27 mai 2024, de 18h30 à 19h45

**Lieu** : Salle du Conseil à La Roche-sur-Yon Agglomération (54 rue René Goscinny)

**Participants** : 8

**Mot d'ouverture** : Anne AUBIN-SICARD, Vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération

### Intervenants en tribune :

- Anne AUBIN-SICARD, Vice-Présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération et 1ère adjointe au maire de La Roche-sur-Yon
- Thierry GANACHAUD, Vice-Président de La Roche-sur-Yon Agglomération et maire de Nesmy
- Alexandra GABORIAU, Vice-Présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération et maire de Thorigny
- Manuel GUIBERT, Vice-Président de La Roche-sur-Yon Agglomération et maire de Fougeré
- Guy BATIOU, Conseiller communautaire de La Roche-sur-Yon Agglomération
- Jean-Charles BONNET, Groupement Suez
- Christophe SIMON, AMO Cabinet Merlin

**Animation** : Aurélie PICQUE, PARIMAGE

## INTRODUCTION DE LA REUNION

Mot d'introduction de Anne AUBIN-SICARD, Vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération

**Anne AUBIN-SICARD, vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération**, remercie les participants pour leur présence. Elle rappelle que le projet a fait l'objet d'un Marché Public Global de Performance (MPGP). Le marché a aujourd'hui été attribué et un lauréat a été sélectionné : Suez Degrémont. Elle précise que la réunion de ce soir sera l'occasion de rappeler les objectifs et les attentes de La Roche-sur-Yon Agglomération concernant ce projet de construction de la station d'épuration communautaire et de permettre au lauréat, Suez Degrémont, de présenter son projet.

Ouverture de la réunion par Aurélie PICQUE, modératrice de la réunion

**Aurélie PICQUE, modératrice de la réunion**, présente le déroulé de la réunion : une présentation du projet, suivie d'un focus sur la concertation continue et les prochaines étapes, avant un temps d'échanges. Elle rappelle que cette réunion s'inscrit dans le cadre de l'engagement de La Roche-sur-Yon Agglomération, pris à l'issue de la concertation préalable, de présenter le projet retenu aux riverains.

## PRESENTATION DU PROJET

### Les objectifs du projet

---

**Anne AUBIN-SICARD** rappelle les objectifs de La Roche-sur-Yon Agglomération :

- Répondre au vieillissement des installations de Moulin Grimaud et de Mouilleron-le-Captif ;
- Améliorer la qualité des rejets dans l'Yon en allant au-delà des normes réglementaires ;
- Adapter le dimensionnement à l'évolution du territoire et aux besoins démographiques ;
- Garantir la continuité du service public de l'assainissement en maintenant le fonctionnement de la station actuelle de Moulin-Grimaud jusqu'à ce que la nouvelle station soit opérationnelle ;
- Anticiper les évolutions réglementaires : une directive européenne est en cours d'élaboration et apportera plusieurs nouveautés ;
- Apporter une solution de gestion des boues d'épuration à l'échelle de l'agglomération yonnaise.

La vice-présidente rappelle également les ambitions de la collectivité qui visent à disposer d'une installation :

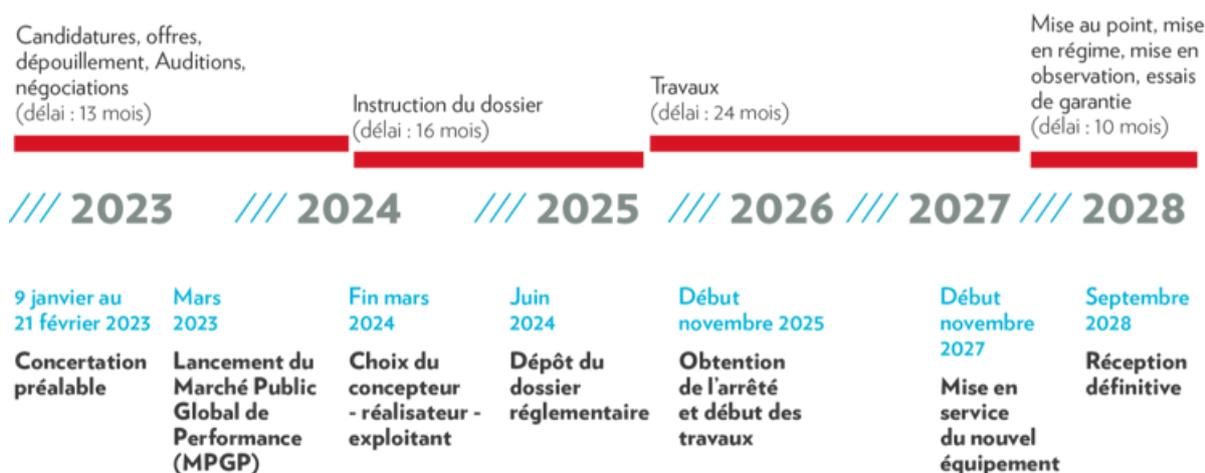
- Fiable, pour éviter des dysfonctionnements, avec des équipements éprouvés, sécurisés et performants, exemplaire au niveau énergétique, pour laquelle les coûts d'exploitation sont maîtrisés ;
- Evolutive et adaptable aux évolutions réglementaires et à la démographie du territoire ;
- Modulaire permettant de faire face aux variations de charge des différents intrants ;

- Pédagogique, permettant de sensibiliser la population et les scolaires aux enjeux environnementaux : préservation des milieux récepteurs, des ressources énergétiques, des espaces naturels, etc. Intégrée dans son environnement immédiat.
- 

De plus, **Anne AUBIN-SICARD** indique que le projet a été attribué, dans le cadre d'un Marché Public Global de Performance (MPGP), au groupement d'entreprises Suez Degrémont (SUEZ, Eiffage Construction, SOGEA, Safege et Pelleau et Associés Architecte). Le Groupement sera responsable de la construction de l'installation et de son exploitation pendant 6 ans pour garantir le respect des engagements pris.

Elle précise que le coût global du projet s'élève à 100 millions d'euros, dont 80 millions d'euros pour les travaux et 20 millions d'euros pour les 6 années d'exploitation. Elle confirme qu'à ce stade, plusieurs financeurs ont été sollicités : l'Etat, la Région, le Département et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Elle souligne qu'une première phase de négociation va s'ouvrir avec l'Etat et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Elle précise que l'Agence de l'Eau joue un rôle important dans cette phase avec un financement à hauteur de 50% des 6 millions d'euros pour la conception du projet, soit la moitié du financement étant déjà garantie par l'Agence de l'Eau. Elle ajoute qu'une dotation de l'Etat de 606 000 euros a également été validée.

**Alexandra GABORIAU, vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération**, rappelle le calendrier du projet.

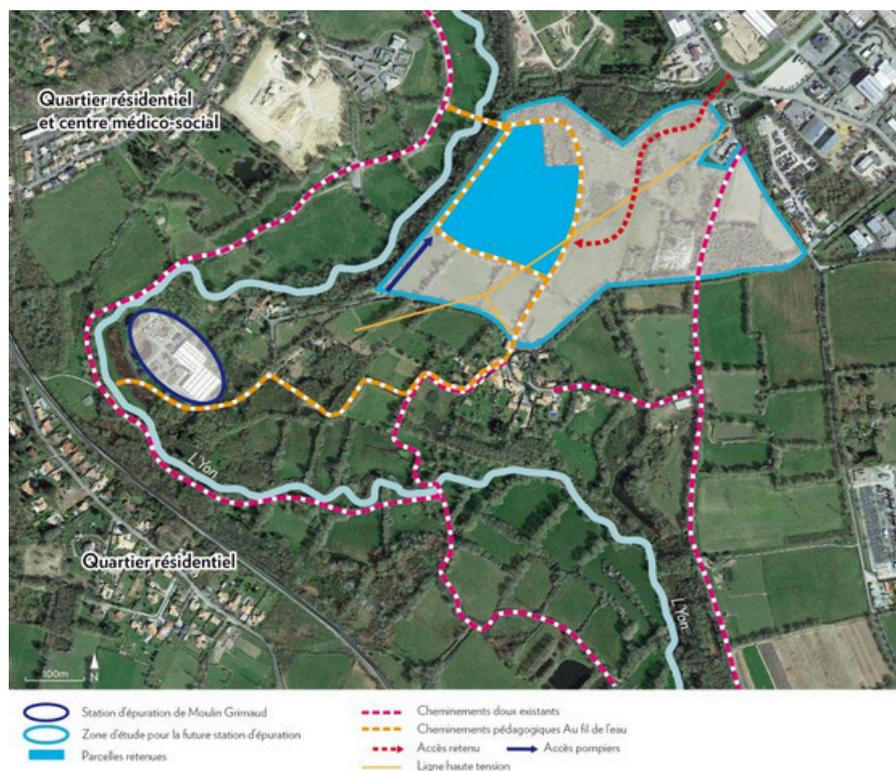


## Localisation et organisation de l'installation

**Anne AUBIN-SICARD** revient sur la localisation du projet, précisant que la parcelle retenue ne sera pas entièrement occupée. Elle mentionne qu'une étude faune-flore a été réalisée et que l'emplacement le moins impactant a été choisi. De plus, elle souligne que l'objectif est de rendre l'installation accessible et de la transformer en vitrine pédagogique, en utilisant les cheminements piétons existants et en créant de nouveaux.

En ce qui concerne les accès, elle confirme qu'à l'issue de la concertation préalable, il a été retenu que l'entrée principale se fera par la zone d'activités de Belle-Place. Elle précise qu'une stratégie d'évitement a été mise en place pour protéger les zones abritant des espèces faune-flore importantes.

Enfin, elle ajoute que le site de la station d'épuration actuelle de Moulin-Grimaud sera reconstruit avec deux équipements : un bassin rond et un bâtiment fermé qui servira de site de refoulement des eaux usées vers le futur équipement.



*La localisation du projet et les accès retenus*

**Thierry GANACHAUD** présente ensuite l'organisation globale de l'installation, avec pour objectif de maximiser les zones végétalisées. Il précise que la surface occupée par l'installation elle-même représente environ 50% de la zone, le reste étant dédié à des espaces naturels et de biodiversité. Il ajoute que des aménagements seront réalisés dans la partie supérieure de la parcelle, tels que de l'éco-pâturage.

**Anne AUBIN-SICARD** ajoute que l'installation est volontairement en retrait et n'atteint pas la bordure de la parcelle afin de créer une zone de transition dans un cadre très végétalisé avant d'arriver à l'équipement.

## Les filières de traitement

**Jean-Charles BONNET, directeur commercial construction ouest (Groupement)**, explique que la filière de traitement mise en place sur la future station d'épuration est complète. Sur le site de l'ancienne station d'épuration de Moulin-Grimaud, il y aura un poste de refoulement et un dégrillage. Il précise que l'ensemble sera confiné, récupérant les eaux de l'ancien site pour les acheminer vers la nouvelle station d'épuration. Des prétraitements seront effectués sur le site de la future station d'épuration, incluant une décantation primaire et un traitement biologique secondaire. Enfin, un traitement tertiaire sera mis en place pour éliminer les éléments les plus fins, assurant un rejet efficace vers l'Yon en supprimant les microplastiques et les matières en suspension.

Un traitement des boues sera également mis en place, permettant de les valoriser de deux manières : une partie sera utilisée pour produire du biométhane qui sera injecté dans le réseau GRDF, et les boues déshydratées seront transformées en combustible pour une valorisation énergétique sur le site.

## La filière eau

Un prétraitement sera effectué, comprenant un dégrillage pour éliminer les éléments les plus gros présents dans les eaux, suivi d'un dessablage et d'un dégraissage pour éliminer autant d'éléments perturbateurs que possible avant le traitement biologique. Tous ces équipements seront logés dans un bâtiment couvert, où ils seront équipés de systèmes de désodorisation à la source, ainsi que d'un système de désodorisation global pour tout le bâtiment et les ouvrages.

Ensuite, l'étape de la décantation primaire vise à capturer les matières organiques pour maximiser la production de biométhane et réduire le besoin de traitement biologique ultérieur.

Une fois les eaux débarrassées de tous les éléments perturbateurs, le traitement biologique commence. Il s'agit d'un système d'aération prolongée où de l'air est injecté dans les bassins pour nourrir les bactéries qui décomposent les matières organiques. Les boues produites par ces bactéries seront récupérées et serviront ensuite à la méthanisation.

Ensuite, le traitement biologique se poursuit dans quatre bassins de 4 340 m<sup>3</sup>, fonctionnant de manière

séquentielle, avec l'alimentation de chaque bassin l'un après l'autre pour permettre la réaction biologique.

Une fois les eaux traitées, elles passent par une étape de clarification, suivie d'une étape supplémentaire consistant en des filtres à tambour pour garantir l'élimination efficace des matières en suspension et des microplastiques. Cette étape, bien que peu commune dans les installations, a été intégrée à la station d'épuration de La Roche-sur-Yon pour garantir que le rejet dans l'Yon soit conforme à la réglementation, voire au-delà de la réglementation pour les microplastiques.

Enfin, un système de désinfection par ultraviolets permettra d'éliminer les micro-organismes de l'eau avant rejet dans le milieu naturel.

## La filière boues

La première étape consiste en la méthanisation, où les boues sont retirées des bassins, pré-épaissies, puis dirigées vers un méthaniseur. La méthanisation est un processus de digestion visant à produire en continu du biométhane, un type de biogaz. Ce biogaz est récupéré et stocké dans un gazomètre avant d'être traité.

Le biogaz, composé d'un mélange de CO<sub>2</sub> et de méthane, doit être purifié avant d'être réinjecté dans le réseau GRDF. Pour ce faire, il est passé à travers un filtre membranaire qui capture exclusivement le biométhane tout en rejetant le CO<sub>2</sub>. Cette opération permet ensuite de réinjecter le biométhane dans le réseau GRDF, fournissant ainsi une énergie équivalente à environ 4800 MWh/an, soit environ 2 000 foyers.

Une fois les boues traitées dans le méthaniseur, elles sont retirées et séchées pour être valorisées en tant que combustible. Ce combustible est utilisé dans un four à huile pour chauffer les locaux, les bâtiments techniques et les sécheurs, contribuant ainsi au fonctionnement global de l'usine.

## La performance énergétique

**Jean-Charles BONNET** souligne que la récupération de chaleur est complétée par une production d'énergies renouvelables grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits, couvrant une surface totale de 2 100 m<sup>2</sup> répartie entre le toit du bâtiment dédié à l'eau et celui du bâtiment pour les boues. Ces panneaux photovoltaïques permettront une production d'environ 300 MWh/an. De plus, au niveau du point de rejet dans l'Yon, une micro-turbine sera installée, permettant de produire 68 MW/an.

## La gestion de la phase chantier

**Jean-Charles BONNET** annonce la mise en place d'une charte chantier « vert » visant à assurer un suivi précis des activités sur le chantier et à communiquer efficacement avec les riverains. Des mesures concrètes seront prises pour limiter les nuisances sonores sur le chantier, notamment en utilisant des matériaux adaptés et en limitant les bruits générés par les engins. Un système de nettoyage des engins et des accès sera également mis en place pour préserver l'environnement naturel.

De plus, il explique que les eaux seront transférées de l'ancienne usine vers la nouvelle à l'aide d'une canalisation de transfert. Cette opération nécessitera une coordination avec les riverains de la zone concernée afin de maintenir l'accès à leurs habitations. Cette phase durera au maximum 5 à 6 semaines. Les horaires de travail seront discutés avec les riverains. Par ailleurs, il précise que les alarmes sonores seront remplacées par des flashes lumineux pour les travaux envisagés de nuit. Un système de plaques métalliques sera également mis en place pour permettre un rétablissement rapide de l'accès en cas d'urgence.

## Les impacts du projet

**Jean-Charles BONNET** aborde ensuite les rotations de camions une fois que l'usine sera en service. Il précise que l'accès se fera depuis la zone de Belle-Place, avec un flux régulier de camions pour approvisionner en réactifs et évacuer les sous-produits. Sur l'ancien site, désormais utilisé comme site de transfert des eaux avec un poste de refoulement et un système de désodorisation, il y aura environ 1 à 2 camions par mois pour évacuer les sous-produits.

Concernant l'usine elle-même, tous les bâtiments sont confinés et équipés de systèmes de désodorisation. Ces systèmes agissent à deux niveaux : il purifie l'air ambiant principalement pour assurer la sécurité du personnel, mais également il capte les odeurs au niveau des plans d'eau et des équipements pour une efficacité maximale. Des engagements de traitement aux limites de la propriété ont été pris, renforcés par la mise en place de systèmes de confinement pour contrôler les odeurs. De même, pour atténuer les nuisances sonores, les équipements intérieurs les plus bruyants sont systématiquement équipés de capotages et placés dans des locaux insonorisés. Le traitement des fumées est effectué dans la partie UVE (unité de valorisation énergétique), située délibérément à distance du hameau comme l'impose la réglementation.

## Une vitrine pédagogique au cœur de l'environnement

**Jean-Charles BONNET** souligne que le bassin tampon qui sera créé sur le site de la station d'épuration actuelle sera recouvert et végétalisé. Par ailleurs, il ajoute que l'objectif est de créer un accueil pédagogique à l'entrée de l'usine avec une vitrine verte, mettant en avant un environnement végétal avant de passer à la partie intérieure. Les visiteurs pourront ainsi explorer l'usine sans y pénétrer directement. Pour cela, une passerelle pédagogique en hauteur offrira une vue d'ensemble du traitement, tout en permettant d'observer la faune et la flore environnantes. Des efforts importants seront déployés pour préserver les haies existantes et créer des zones de biodiversité, notamment avec l'aménagement d'une zone d'éco-pâturage.

De plus, des eaux seront récupérées et traitées sur place. Le parking sera en pavé perméable, assurant que plus de 65% du site soit perméable.

## La concertation continue

**Anne AUBIN-SICARD** annonce que le site internet dédié à la concertation sur le projet sera maintenu avec des mises à jour régulières. Elle précise que le rapport des garants et la réponse de la collectivité, qui ont été rédigés à l'issue de la concertation préalable, sont consultables sur le site.

De plus, elle rappelle les chiffres de la concertation préalable :

- 9 rencontres publiques ;
- 251 participants aux rencontres ;
- 56 contributions.

Elle mentionne également les recommandations émises par les garants à l'issue de la concertation préalable :

1. Mettre en place un continuum de participation et d'information jusqu'à la phase de fin des travaux (*en cours*) ;
2. Mettre en ligne le résultat de l'étude qui sera conduite pour passer en régie ou rester sur une exploitation par un acteur privé (*prévu ultérieurement, à la fin du marché public actuel*) ;
3. Mettre en place un élément relais d'informations qui peut se traduire par un numéro vert ou une ligne dédiée (*fait dans le bilan de la concertation préalable*) ;
4. Faire preuve d'initiative et de mettre en place une campagne de sensibilisation du public et industriels avec pour objectif de diminuer les quantités de micropolluants à la source (industriels, particuliers) (*prévu ultérieurement*) ;
5. Mettre en place un comité de suivi jusqu'à la fin des travaux (*en cours*) ;
6. Associer le public dans le suivi de la qualité des fumées émanant de l'unité de valorisation énergétique (*prévu ultérieurement*).

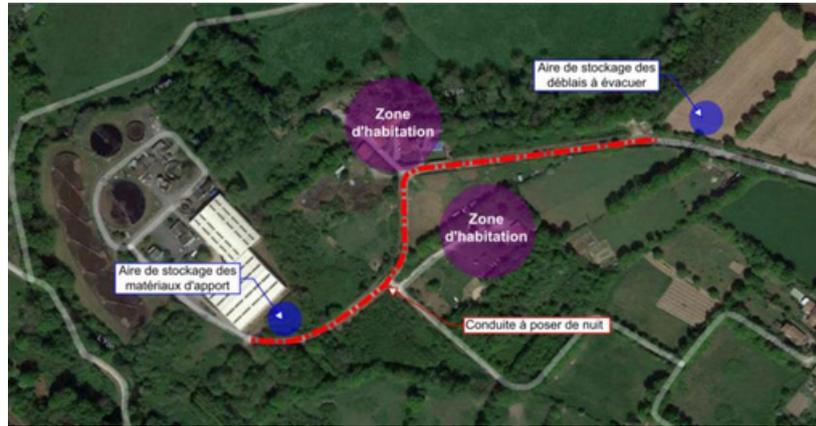
Enfin, **Anne AUBIN-SICARD** annonce que la concertation continue se poursuivra jusqu'à l'enquête publique qui est projetée fin 2024 ou début 2025. Elle souligne que la collectivité continuera à répondre, à donner suite aux engagements qui ont été pris lors de la concertation préalable et à informer le public. Un comité de suivi sera également mis en place, composé de 4 collèges : riverains, associations, acteurs institutionnels et élus. De plus, elle indique qu'une réunion publique est prévue pour le 11 juin prochain.

## TEMPS D'ECHANGES

### Les questions abordées et les réponses apportées

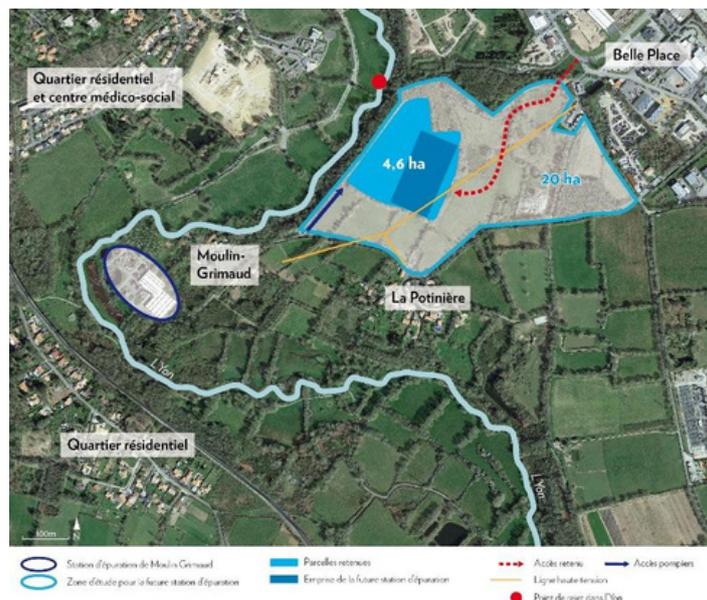
#### **Une question concernant le parcours de la canalisation utilisée pour acheminer les eaux de l'ancienne usine de Moulin-Grimaud à la nouvelle station d'épuration.**

La canalisation suivra le tracé de l'accès pompiers et sera installé en bordure de voirie. Le tracé rouge sur la carte (cf. carte ci-dessous) représente la route d'accès jusqu'à l'usine actuelle de Moulin-Grimaud. Cette route se situe en aval par rapport au hameau de La Potinière.



### Des précisions souhaitées sur la superficie totale allouée à l'installation et sur l'utilisation prévue des parcelles non exploitées.

Le périmètre d'étude total est de 20 hectares, mais la parcelle retenue mesure 4,6 hectares. Sur ces 4,6 hectares, seule la moitié est prise par l'installation, le reste étant végétalisé. Les 16,4 hectares restants du périmètre d'étude sont rendus à l'agriculture. L'exploitant précédent a cessé son activité, laissant actuellement les parcelles sans gestion. Le service foncier de l'agglomération cherche à identifier un nouveau type d'exploitant pour entretenir ces terrains.



**Une question concernant l'accès et l'emplacement de la base chantier.** L'approvisionnement du chantier se fera par le haut de la zone d'étude, où seront également situées les installations de chantier et les zones de stockage de matériel. Toutefois, des ouvrages devront être construits à l'emplacement de l'ancienne station, ce qui nécessitera l'utilisation de la route de la Potinière.

### Des questions concernant le choix du tracé pour l'accès pompier et les risques d'incendie.

L'accès pompiers ne peut pas être réalisé au nord de la zone d'étude pour deux raisons :

- Présence d'enjeux faune-flore sur ces terrains ;
- Obligation d'avoir un accès distinct de l'accès principal.

En effet, en cas de problème sur l'accès principal, les secours doivent pouvoir circuler. Le chemin d'accès principal a également été conçu en tenant compte des espèces protégées et des arbres protégés.

L'espace boisé, en haut du site, présente une forte déclivité.

Par ailleurs, il est essentiel de protéger les installations de Moulin-Grimaud. La route qui passe devant les habitations assure l'accès des secours pour la défense incendie de l'ensemble des bâtiments. Cela garantira également la défense incendie de la station de pompage.

Tous les choix en matière de défense incendie ont été discutés avec le Service département d'incendie et de secours (SDIS). Bien qu'il existe une bache de 6 120 m<sup>3</sup> en face du hameau, les pompiers ont estimé qu'elle ne serait pas suffisante. Deux autres bâches de 60 m<sup>3</sup> sont donc prévues à l'intérieur du site. Pour la partie basse, un camion simple suffira car il n'y a que du béton.

### **Des questions concernant la date et la durée de la démolition de l'ancienne station d'épuration de Moulin-Grimaud, étant donné que l'accès à celle-ci se fera par la route de La Potinière.**

La phase de déconstruction aura lieu après la mise en service de la future station d'épuration qui est prévue après 2028 et ne fait pas partie du marché du Groupement. La déconstruction prendra entre quatre et cinq mois car des efforts de valorisation sont réalisés. Ainsi, il est envisagé de recycler le béton de la station d'épuration de Moulin-Grimaud en granulats et de réutiliser autant que possible les matériaux en béton, tandis que les éléments électriques et plastiques seront envoyés à des fins de recyclage.

Il s'agira d'une opération spécifique non définie à ce jour avec une phase de concertation préalable envisagée.

### **Une interrogation sur la possibilité de passer par la base travaux de la future station d'épuration et le futur accès pompier et/ou les champs lors de la déconstruction de la station de Moulin-Grimaud, au lieu de passer par la route de La Potinière.**

Le passage par la route de La Potinière sera nécessaire le site de construction de la nouvelle station n'est pas prévu pour être traversant en phase chantier puis en phase d'exploitation : une fois entrés par le haut, il ne sera pas possible de traverser le site pour rejoindre la voie pompiers.

De plus, la future station d'épuration sera en phase d'exploitation lors de la déconstruction de Moulin-Grimaud, il ne sera donc plus possible de passer à travers les champs puisque ces derniers seront entièrement exploités.

### **Des questions sur la hauteur du bâtiment eau et les matériaux utilisés.**

La hauteur du bâtiment sera de l'ordre de 14 mètres, soit l'équivalent de 4 étages. Ce type de bâtiment fermé est très courant, puisqu'il est presque systématique de confiner les équipements dans des structures closes. Le bâtiment est conçu en hauteur pour permettre le confinement des équipements et la désodorisation et de permettre le travail d'exploitation à l'intérieur. De plus, le bâtiment est construit avec des façades bois.

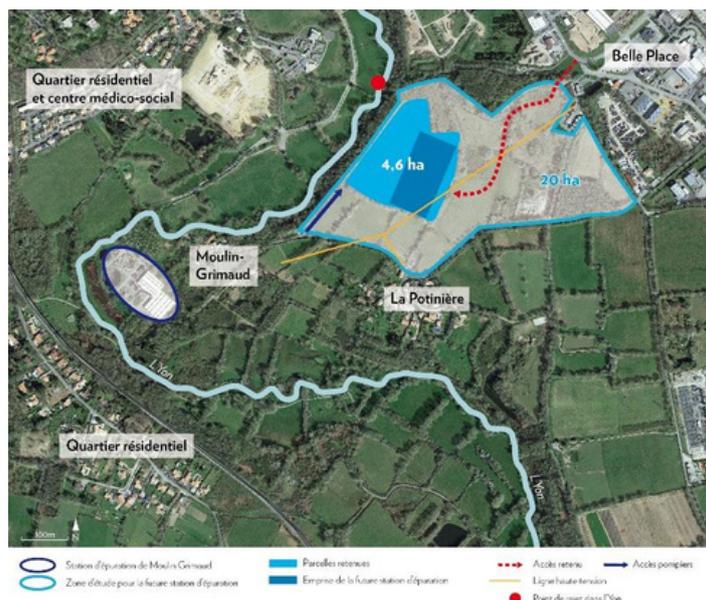
### **Une question concernant les risques d'une augmentation du budget projet.**

Grâce au choix du Marché Global de Performance (MPGP), il a été possible de négocier, y compris sur le plan financier. Au début de la concertation préalable, un montant d'investissement de 82 millions d'euros avait été annoncé, ainsi que 16 à 17 millions d'euros de coûts de fonctionnement sur six ans, avant les révisions des coûts liés à l'inflation. Aujourd'hui, le coût de l'équipement s'élève à un peu

moins de 80 millions d'euros et les coûts d'exploitation sont de 20 millions d'euros, soit un coût légèrement moins élevé que les estimations initiales en termes d'investissement.

### Une question sur le point de rejet des eaux dans l'Yon.

Le point de rejet est modifié par rapport à la configuration actuelle car la station rejette actuellement directement dans l'Yon. Le nouveau point de rejet, déplacé de 300-400 mètres en amont de l'Yon, est représentée en rouge sur la carte ci-dessous. Des mesures ont été prises pour éviter que les eaux ne soient rejetées directement dans l'Yon et pour préserver les berges, notamment en mettant en place un accompagnement hydraulique. La qualité de l'eau rejetée sera également supérieure aux normes réglementaires, ce qui permettra d'atteindre une qualité de rejet similaire à celle de l'eau de baignade.



**Des précisions souhaitées sur l'« évolutivité » de la future station d'épuration.** Au nord de la parcelle, une réserve foncière est prévue au cas où des équipements supplémentaires seraient nécessaires à l'avenir, comme l'ajout d'un ou deux bâtiments supplémentaires, ou l'extension du bâtiment existant pour le traitement des eaux. La capacité de la future station est de 120 000 équivalents-habitants (EH), une mesure qui regroupe à la fois les habitants et les industriels. Actuellement, la station d'épuration de Moulin-Grimaud traite entre 70 000 et 90 000 EH. "L'évolutivité" réside dans la demande faite à l'entreprise de prendre en compte les aspects fonciers et de prévoir des modalités constructives, comme la mise en place de tuyaux en attente, afin de pouvoir éventuellement augmenter la capacité de traitement à 160 000 EH d'ici 2050-2060, ou bien pousser encore davantage le traitement des eaux.

Pour rappel, la station d'épuration recevra les eaux en provenance de la station de La Roche-sur-Yon, de Mouilleron-le-Captif et d'Aubigny Les Clouzeaux.

### Une question sur le travail qui sera mis en place avec les écoles pour que les enfants puissent accéder à la station.

Un circuit extérieur sera aménagé pour permettre aux personnes se promenant le long de l'Yon de s'informer, grâce à l'installation de cabanes fournissant des indications pour ceux qui désirent obtenir des informations. L'accès dans la station sera strictement réglementé, car il s'agit d'une installation

technique : un bus déposera les visiteurs sur le parking, puis les conduira vers le bâtiment où une salle d'accueil sera aménagée. Une fresque sur le thème de l'eau sera également mise en place à l'intérieur. Enfin, la zone sera sécurisée et classée comme Établissement Recevant du Public (ERP).

Mot de conclusion de Anne AUBIN-SICARD, Vice-présidente de  
Agglomération

La Roche-sur-Yon

**Anne AUBIN-SICARD** remercie les participants pour leur présence et rappelle qu'une réunion publique est prévue le 11 juin prochain.